



CARRIERE B : le ministre espère conclure

Après la réunion du 15 décembre 2008, la CFDT Fonctions publiques a repoussé les dernières propositions du gouvernement sur la carrière des agents de catégorie B. Les fédérations CFDT du secteur public ont en effet estimé que le compte n'y était pas :

- carrières trop longues ;
- revalorisation insuffisante des indices ;
- différenciation entre les grilles des techniques (CII) et des administratifs pas assez prononcée, etc ...

Par courrier du 17 décembre 2008, la CFDT Fonctions publiques a demandé au Ministre la poursuite des discussions : **pas de réponse !**

A l'issue de la réunion du 3 mars 2009 avec les organisations syndicales, Eric WOERTH a déclaré dans LE MONDE :

« J'espère que nous pourrons conclure, à la mi-avril, cette négociation avec les quatre signataires (UNSA, CFTC, CFE-CGC, CFDT) des accords salariaux de février 2008 ».

Le Ministre refait l'histoire !

La CFDT n'a pas signé des accords salariaux le 21 février 2008 mais uniquement un nouveau cadre de discussions salariales qui ont abouti à un échec en juillet 2008.

Le Ministre en rajoute !

Il envisage de généraliser la PFR (prime de fonction et de résultats), à tous les agents de catégorie A et une partie des agents de la catégorie B. En administration centrale, la CFDT s'opposera fermement à toute introduction d'une modulation des primes de la catégorie B.

Le 3 mars 2009, le ministre a refusé d'entendre les revendications de la CFDT en matière d'emploi public et de pouvoir d'achat.

Les suppressions d'emploi et le pouvoir d'achat des fonctionnaires seront au cœur de la mobilisation du 19 mars 2009.